

RÉGIONAL

le

MA MRC

GRATUIT

La MRC, c'est qui ?
C'est quoi ?



Mot du préfet

À l'agenda

Séances du conseil
8 février, 8 mars, 12 avril

TOUGO

Les saines habitudes
de vie en vedette !
Durant tout le mois d'avril



Patrick Roger, photographe

En 2021, à la suite des élections municipales, un numéro spécial du Régional vous présentait les membres du conseil de la MRC, c'est-à-dire les maires de nos 17 municipalités membres.

Cette fois-ci, nous avons préparé une édition spéciale qui porte sur la municipalité régionale de comté, communément appelée la MRC des Maskoutains !

Avec ce numéro, nous tentons de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que la MRC ? À quoi sert-elle ? Quel est le travail des employés, ceux qui mettent en œuvre les décisions du conseil des maires ? Et, quel impact les décisions des élus ont-elles sur la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la grande région de Saint-Hyacinthe ?

Tout un programme, quand on sait que les MRC n'ont pas cessé de croître depuis leur création officielle en 1979, lors de l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) !

Et c'est une tendance qui se maintient, d'où le défi de résumer les principaux mandats et les responsabilités de la MRC dans ces quelques pages.

Avec cet outil de communication, nous espérons vous faciliter la compréhension de notre travail dédié au mieux-être de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

En mon nom et au nom du conseil, je vous souhaite une excellente lecture.

Simon Giard, maire de Saint-Simon et
préfet de la MRC des Maskoutains



Patrick Roger, photographe

ISSN 2561-0473 (imprimé)
ISSN 2561-0481 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Février 2023
Graphisme et mise en page : Ginette Morneau | Versicolore**design**.com

Qu'est-ce que la MRC ?



Le conseil de la MRC des Maskoutains est formé des maires des 17 municipalités du territoire auxquels s'ajoute un conseiller municipal de la municipalité d'où provient le préfet.



Quel est son fonctionnement ?

Les municipalités régionales de comté (MRC) regroupent toutes les municipalités d'un même territoire qui forment une entité administrative gérée par un conseil d'élus.

Le conseil se réunit une fois par mois et le préfet est celui qui préside les réunions. Il est élu par le conseil pour un mandat de deux ans. En son absence, le préfet suppléant prend le relais.

Le préfet a un vote prépondérant lorsque les délibérations et le vote au conseil ne mènent pas à une décision. Il est aussi à la tête du comité administratif.

Lors de sa création, le 25 novembre 1981, la MRC comptait 24 municipalités. Au fil des ans, et avec des regroupements survenus principalement dans l'agglomération de Saint-Hyacinthe, ce nombre est passé à 17.

La MRC des Maskoutains est située dans la région administrative de la Montérégie et son territoire s'étend sur une superficie de 1 312 km².

Son mandat principal est l'aménagement et la planification de l'utilisation de son territoire.



Le personnel de la MRC



Cette photo du personnel a été prise le 15 septembre 2022.

L'équipe à l'administration :
André Charron, directeur général,
Cécile Ménard, greffière adjointe,
Jessica Marion, directrice générale
adjointe, Mélanie Boucher, adjointe
administrative, Julie Le Bouthillier,
archiviste, Lise Fillion, adjointe
administrative, Jenny Hamel,
technicienne en gestion des archives
et Marie-Pier Hébert, greffière.



Aux finances :
France Sansoucy, agente à la comptabilité,
Louis Lévesque, directeur des finances et
agent du personnel et Isabelle Marcoux,
agente à la comptabilité.

Patrick Roger, photographie

Portrait en chiffres



Population :

91 414 hab.

64 % hab.

Saint-Hyacinthe (ville-centre)

23 % hab.

Zone agricole (96,5 % du territoire)

1114 exploitations agricoles



Taux de travailleurs
chez les 25-64 ans : **76,6 %**

74,1 % pour le Québec

Taux d'accroissement de
la population 2001-2021 = **13,3 %**

Prévision : 2021-2041 ↗ 14,2 %



Âge moyen : **44,5 ans**

43,7 ans pour le Québec

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est la principale fonction des MRC. L'aménagiste doit tenir compte d'une panoplie d'enjeux aussi diversifiés les uns des autres et en faire une planification dans un tout cohérent.

Le schéma d'aménagement est l'outil de planification pour l'aménagement du territoire d'une MRC. Ce document contient des données au niveau social, environnemental et économique. Celles-ci permettent d'obtenir un portrait complet de la région et de cibler des enjeux de développement pour lesquels la MRC fixe des orientations de développement. Ces orientations guident la planification du territoire dans le but d'assurer des milieux de vie de qualité aux résidents, une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions sur le territoire (agricole, industrielle, résidentielle, etc.) tout en limitant notre empreinte sur l'environnement, dans l'intérêt de la collectivité.

Les MRC ont l'obligation d'avoir un schéma d'aménagement depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979. Elles ont également l'obligation de débiter une révision du schéma d'aménagement cinq ans après son entrée en vigueur.

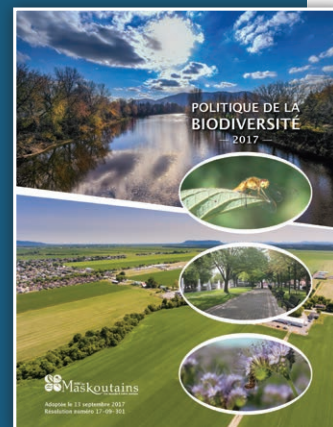


De gauche à droite, Robert Mayrand, conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine, Alexandra Gatien, conseillère en aménagement du territoire et Pascal Simard, directeur à l'aménagement.



En 2022, la MRC a tenu une consultation publique sur les milieux naturels. Deux enjeux sont sortis du lot en ce qui a trait aux préoccupations exprimées par les répondants, soit l'importance de la lutte contre les changements climatiques et le déclin de plusieurs espèces animales et végétales.

Un rapport disponible sur le site web de la MRC présente les résultats de la consultation.



Comment la MRC protège-t-elle la biodiversité et le couvert forestier sur son territoire?

Via le document complémentaire du schéma, les méthodes utilisées peuvent être de limiter les usages dans certains secteurs ou d'instaurer des zones tampons à d'autres endroits afin d'assurer leur protection. La MRC a également la possibilité d'adopter un règlement relatif à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée. C'est ce qu'elle a fait en 2005.

Le conseil a adopté, le 13 octobre 2021, le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier. Ce dernier est entré en vigueur le 13 décembre 2021.

Bandes riveraines

En 2021, le conseil de la MRC a adopté une entente intermunicipale relative à l'application de la protection des rives des cours d'eau situés en zone agricole. Quinze municipalités ont choisi d'adhérer à cette entente.

C'est ainsi qu'est né le Service d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines qui compte deux employés.

L'inspecteur des rives est responsable de l'application de la réglementation municipale concernant la conformité des rives et issue des règlements d'urbanisme des municipalités. Sur le terrain, il caractérise, évalue et inspecte la conformité des bandes riveraines. Pour ce faire, il détermine la ligne des hautes eaux et identifie la zone de protection. Il peut émettre des avis de non-conformité et par la suite, des constats d'infraction. Il s'agit d'une excellente personne pour s'informer de la réglementation et connaître ainsi ses responsabilités concernant la bande riveraine, notamment lorsqu'une demande de permis auprès de la municipalité est requise. L'inspecteur gère également les plaintes des citoyens.

La MRC offre également un accompagnement pour les propriétaires riverains en zone agricole* qui en ressentent le besoin. La personne-ressource de la MRC peut :

- ◆ Informer sur les bonnes pratiques liées à l'aménagement de la bande riveraine;
- ◆ Informer sur la réglementation;
- ◆ Assurer une liaison avec les partenaires et les ressources disponibles;
- ◆ Cibler les problématiques avec le demandeur;
- ◆ Se déplacer sur le terrain.

Vous aimeriez avoir plus de renseignements ou prendre rendez-vous avec notre conseiller en aménagement des rives? Rendez-vous sur le site de la MRC à la page consacrée aux bandes riveraines où vous trouverez un formulaire à remplir.

<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/bandes-riveraines>



Patrick Roger, photographe

Jean-Philippe Denoncourt, inspecteur des rives est le premier à gauche et la personne-ressource en accompagnement est Félix-Antoine D'Autray Tarte, troisième à partir de la gauche. Entre les deux, Edwin González, chargé de projet aux cours d'eau et à droite, Bastien Fontaine, géographe.

** Service offert aux citoyens des municipalités et villes participantes seulement.*



Bande riveraine NON conforme



Bande riveraine conforme

Les cours d'eau

La gestion des cours d'eau est officiellement sous la responsabilité du monde municipal depuis l'adoption du « Code municipal du Québec », en 1867. Cet ouvrage réglementaire a servi de base pour l'ensemble des travaux de cours d'eau sur notre territoire et il a ainsi dessiné le réseau hydrographique de la MRC des Maskoutains tel que nous le connaissons aujourd'hui.

C'est à partir de ce modèle que nous avons intégré à notre vocabulaire les termes « cours d'eau verbalisé », « cours d'eau de comté », « cours d'eau local », etc.

En 2006, l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales est venue confirmer l'implication du monde municipal dans la gestion des cours d'eau. À cet effet, la MRC s'est dotée du Règlement 06-197 qui régit les matières relatives à l'écoulement des eaux.

Un service interne de gestion des cours d'eau a été mis en place à la MRC et celui-ci procède aux travaux requis et décrétés par le conseil.

Dans l'éventualité où une intervention dans un cours d'eau est requise, il est obligatoire d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de votre inspecteur municipal.

Pour plus d'information, contactez les services techniques par courriel à : sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca ou par téléphone au 450 774-3141, poste 3159.



L'équipe des services techniques :
Bénédicte Balard (bassins versants), Jean-Philippe Denoncourt (protection des rives), Margerie Lorrain Cayer (bassins versants), Félix-Antoine D'Autray Tarte (protection des rives et parcours cyclables), Guylaine Plante (adjointe administrative), Bastien Fontaine (géographe), Edwin González (chargé de projet aux cours d'eau) et Matteo Giusti (directeur des services techniques et géomaticien). La MRC a également procédé à l'embauche d'Anolise Brault, technicienne aux cours d'eau, qui a commencé son mandat en janvier 2023.

Développement social

Le 17 avril 2017, le conseil de la MRC a approuvé la mise en place d'un comité de développement social dont le mandat est le suivant : identifier des enjeux transversaux en développement social; élaborer un plan d'action et voir à sa mise en œuvre.

Le comité se réunit 5 à 6 fois par année. Il est formé d'une quinzaine de représentants d'organisations du milieu qui œuvrent dans différents secteurs : enfants, aînés, santé, habitation, etc. Trois citoyens y siègent également, le premier représentant une municipalité rurale, le 2^e, la Ville de Saint-Hyacinthe et le 3^e, les citoyens issus de l'immigration.

Les enjeux transversaux, ce sont des enjeux qui touchent tout le monde, par exemple, l'habitation. Les intervenants travaillent actuellement à identifier des pistes de solution concernant les enjeux prioritaires qu'ils ont ciblés tous ensemble. Ceux-ci ont été présentés au conseil récemment.



Les comités de bassin versant

La MRC est convaincue que la gestion par bassin versant est bénéfique pour l'amélioration de la qualité de l'eau donc, pour l'état de santé global de la rivière Yamaska et des autres cours d'eau de son territoire.

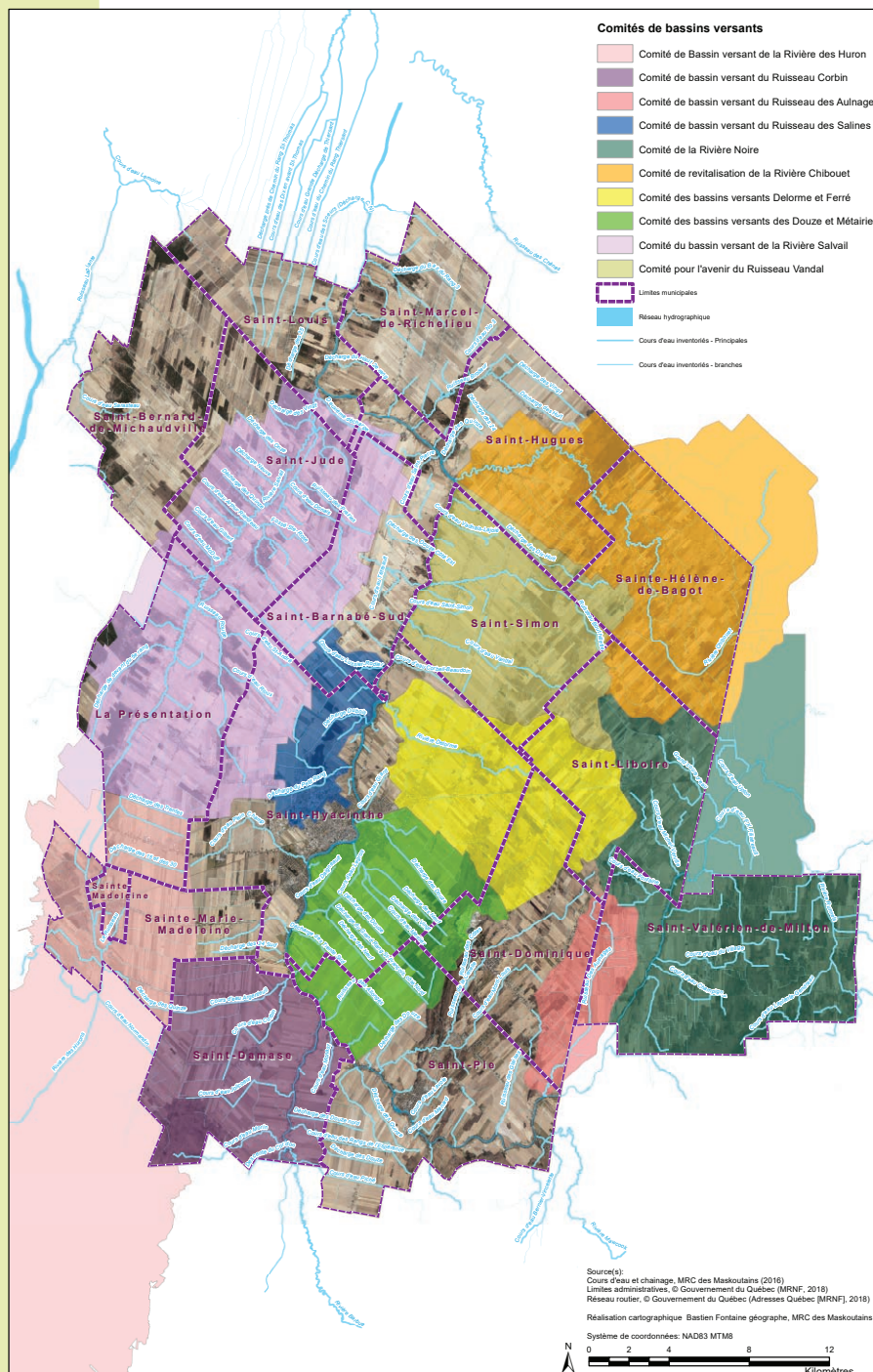
En plus d'appuyer les organismes de bassin versant des rivières Richelieu (COVABAR) et Yamaska (OBV Yamaska), le conseil de la MRC a mis en place des comités de bassin versant axés sur des actions terrain.

Ainsi, neuf comités ont été créés sur notre territoire et ils bénéficient du soutien de deux ressources attitrées, les chargées de projet. Ces comités sont des organismes à but non lucratif indépendants, légalement constitués et formés principalement de bénévoles. Ils travaillent activement et localement à poser des gestes concrets selon les objectifs et mandats qu'ils se donnent.

Ces comités sont mobilisés pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés. Depuis quelques années, les projets individuels et collectifs de protection des cours d'eau se multiplient dans la région.

Pour toutes questions concernant les bassins versants, vous pouvez contacter :
Bénédicte Balard 450 774-3141, poste 3156
ou Margerie Lorrain-Cayer 450 774-3141, poste 3157.

En matière d'agroenvironnement, l'UPA de la Montérégie accompagne les propriétaires dans le bassin versant de la rivière des Hurons, sous-bassin de la rivière Richelieu. Les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine sont incluses dans ce bassin.





Matinées gourmandes

Depuis quelques années, quand l'été se pointe enfin le bout du nez, les Matinées gourmandes ont lieu dans plusieurs municipalités du territoire de la MRC. Pour les citoyens, il s'agit d'une occasion en or d'aller à la rencontre des producteurs et des transformateurs agroalimentaires de la région, de leur poser des questions et de découvrir et acheter leurs produits. L'activité a lieu les samedis, de 9 h à 13 h, dans l'une ou l'autre des municipalités qui accueillent le marché et les visiteurs à tour de rôle. Depuis 2020, le marché, tient une édition en décembre, à l'approche des Fêtes. Suivez toutes les activités des Matinées sur la page Facebook :

[Les Matinées gourmandes.](#)



Virées gourmandes

La MRC est partenaire d'un autre événement gourmand qui, celui-ci, rayonne partout en Montérégie. Il s'agit des Virées gourmandes. Vous rêvez d'escapades gourmandes estivales en Montérégie? Les Virées gourmandes proposent des microcircuits qui permettent d'aller à la rencontre des producteurs dans leur milieu de vie.

Occasionnellement, les Virées gourmandes proposent à la population des boîtes de découvertes remplies de produits gourmands issus de la Montérégie. Pour en savoir plus:

<https://gardemangerduquebec.ca/virees-gourmandes/>



L'Épi-Curieux

Le parcours agrotouristique l'Épi-Curieux a été lancé en novembre 2022 par Saint-Hyacinthe Technopole. Il s'agit du premier parcours numériquement amplifié permettant la découverte de boutiques de producteurs-transformateurs du territoire de la MRC.

Les excursionnistes de même que la population maskoutaine peuvent dès maintenant parcourir ce circuit et visiter les producteurs-transformateurs qui le composent. En plus de permettre la découverte de sa boutique et de son lieu de production, chaque site propose une expérience numérique à réaliser à l'aide d'un appareil portable. En savoir plus:

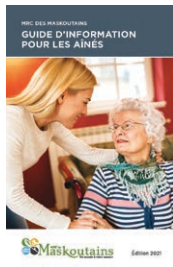
<https://tourismesth.ca/epi-curieux>.



Et pour bien manger sans gaspiller...

En mars 2022, dans le cadre de l'entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie, plusieurs acteurs se sont réunis pour lancer le fruit de leurs efforts de maillage afin de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire: la plateforme Sains & Saufs venait officiellement d'être mise en ligne.

Pour tout savoir sur cette initiative novatrice et rassembleuse qu'est le mouvement Sains & Saufs visant à créer un avenir plus vert et circulaire, consultez le sainsetsaufs.ca.



Famille et aînés

La première Politique de la famille de la MRC a été adoptée en 2017. Elle a mené à la réalisation de différentes actions comme: mettre en place un comité de développement social et valoriser les personnes issues de l'immigration en créant: Une MRC en action pour la promotion de l'immigration.

La chargée de projets à la famille de la MRC s'occupe également de tous les dossiers aînés; elle informe les municipalités sur les possibilités de financement; fait des appels de projets et voit aux mises à jour de la Politique régionale des aînés et de la Politique de la famille et de développement social de la MRC. Elle collabore avec certaines municipalités pour les mises à jour de leurs propres politiques locales.

Son rôle principal est de chapeauter plusieurs projets, très souvent en collaboration avec les responsables des loisirs dans les municipalités rurales du territoire. Cela amène des projets stimulants, par exemple le développement d'espaces jeunesse en milieu rural, qui rayonnent à la grandeur du territoire et qui ont un impact positif sur la communauté maskoutaine.

C'est en 2015 que la MRC est devenue une Municipalité amie des aînés (MADA) en adoptant sa première Politique régionale des aînés. C'est ainsi que sont nés les projets IMAGES, en collaboration avec le Centre d'Intervention jeunesse des Maskoutains et RADAR, avec le Centre d'écoute Montérégie. IMAGES offre un soutien aux aînés vivant de l'isolement et de la pauvreté et il vise à les sensibiliser ainsi qu'à les soutenir face aux impacts et aux conséquences de la maltraitance financière et psychologique.

Le plan d'action MADA a donné lieu à la mise en place d'un bulletin d'information, *La MRC, amie des aînés* et d'un *Guide d'information pour les aînés* mis à jour régulièrement.



Patrick Roger, photographe

Geneviève Muller, agente aux communications, Denyse Bégin, coordonnatrice aux communications, Elyse Simard, chargée de projet à la famille.



Lutte contre la pauvreté



Des sommes d'argent sont disponibles partout au Québec par le biais du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) afin de soutenir différents projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour appuyer la mobilisation et le développement de tels projets en région, les Alliances pour la solidarité sont des ententes en vertu desquelles les organismes signataires se voient confier la gestion d'une enveloppe provenant du FQIS.

Les priorités qui ont été identifiées par l'Alliance sur notre territoire sont la sécurité alimentaire; l'insertion professionnelle; l'habitation et la prévention du décrochage scolaire.

Des appels de projets sont régulièrement lancés par la MRC. Le prochain est prévu cette année.

Sur notre territoire, l'Alliance pour la solidarité réunit des intervenants de la MRC, du CISSS de la Montérégie-Est et de la Corporation de développement communautaire des Maskoutains (CDC). Le comité de développement social de la MRC agit également à titre consultatif.

Pour en savoir plus: <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/developpement-social>

Le Défi

TOU

Campagne promotionnelle des saines habitudes de vie qui, avant 2020, se nommait le Défi Santé. Tout au long du mois d'avril, diverses activités sont proposées pour encourager les citoyens à bouger, à bien manger et à prendre soin de soi.

GO

Des marches de 30 minutes en groupe ont eu lieu pendant plusieurs années autour du siège administratif de la MRC. Elles devraient reprendre ce printemps.

La page Facebook de la MRC sert également de relais à de nombreux messages « santé » du Défi TOUGO s'adressant aux citoyens de tous âges.

Service régional de prévention des incendies

La préventionniste incendie de la MRC travaille avec 9 municipalités du territoire qui font partie de l'entente de service régional de prévention des incendies. Elle est en charge des inspections des bâtiments qui représentent des risques qui vont de moyens à très élevés.

La préventionniste peut recevoir des demandes d'inspection provenant d'une municipalité participante ou des pompiers eux-mêmes. En l'absence de requêtes, elle procèdera aux inspections comme suit :

- ♦ Risque moyen : inspection aux 5 ans
- ♦ Risque élevé : inspection aux 4 ans
- ♦ Risque très élevé : inspection aux 3 ans.

Dans ce département, il y a également un volet qui se nomme « Éducation du public ». La préventionniste se rend dans les écoles, les CPE et dans les résidences pour personnes âgées lors d'exercices d'évacuation afin d'expliquer aux enfants et aux aînés l'importance d'évacuer rapidement et de ne pas avoir peur lorsque l'alarme se déclenche. Il lui arrive également de donner des formations sur la manipulation des extincteurs à des moniteurs dans les camps de vacances ou de participer à des événements, par exemple le Salon FADOQ ou celui de la famille afin de prodiguer des conseils de sécurité.

Patrick Roger, photographe



L'équipe de feu de la MRC :
Brigitte Comeau,
agente administrative
en sécurité incendie,
Vincent Gilles Courtemanche,
coordonnateur en sécurité
incendie et civile et
Marie-Ève Leduc,
préventionniste.

Sécurité incendie



En juin 2000, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) qui demande à toutes les MRC d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le schéma de couverture de risques est un instrument de gestion des risques et un outil de planification pour les responsables des opérations de secours. Il comprend notamment les éléments suivants :

- ◆ Un portrait complet des ressources et des mesures municipales en sécurité incendie (équipement, délai d'intervention, formation des ressources humaines, programme de prévention, réglementation municipale, approvisionnement en eau, etc.);
- ◆ Un inventaire des risques présents sur le territoire;
- ◆ Les objectifs à atteindre pour être en mesure de faire face aux risques présents sur le territoire;
- ◆ Les actions à mettre en œuvre par les municipalités locales et les services de sécurité incendie pour atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques.

Concrètement, l'application du schéma de couverture de risques permet d'accroître la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC et de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies.

Le premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC est entré en vigueur le 15 février 2012. Il a été révisé en 2021 et le conseil l'a adopté en janvier 2022.

Politique du patrimoine

Le conseil de la MRC a adopté sa première Politique du patrimoine le 17 juillet 2007 grâce au travail de la Commission du patrimoine maskoutain qui avait été mise sur pied quelques mois auparavant.

Depuis, de nombreuses actions ont été entreprises afin de promouvoir et mettre en valeur nos richesses patrimoniales et pour fournir aux personnes intéressées des outils, formations et documents utiles.

Par exemple, le *Guide d'intervention pour le patrimoine maskoutain* est un outil d'accompagnement qui s'adresse à la fois aux propriétaires de bâtiments anciens et aux intervenants du milieu.

La MRC a également créé les Prix du patrimoine afin de mettre en lumière des interventions en patrimoine et rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, mettre en valeur et sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire traditionnels.

Au fil des ans, grâce à différentes ententes avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC a mis sur pied le Programme d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale, de même que le Programme d'aide à la restauration patrimoniale. Depuis septembre 2020, des appels de projets sont régulièrement lancés dans le but d'encourager l'émergence de projets porteurs et novateurs de la part des municipalités et des organismes admissibles qui œuvrent en faveur du développement culturel du territoire.



Photo: Robert Mayrand

Parcours cyclables



La MRC cumule un total de 403 km de voies cyclables partagées (sur route) et signalisées qui traversent les 17 municipalités du territoire. Il y a 4 circuits différents disponibles et tous les départs, ainsi que les arrivées, se font au Parc Les Salines, situé à Saint-Hyacinthe. Ajuster l'itinéraire selon le besoin ou les contraintes de temps dont les gens disposent est possible grâce aux boucles optionnelles qui permettent de raccourcir ou de prolonger leur randonnée.

Les circuits possèdent des niveaux de difficulté allant de facile, à expérimenté.

La carte officielle des parcours se trouve au bureau de l'information touristique.

Bonne nouvelle pour les cyclistes ! Le 14 septembre 2022, la MRC a adopté une résolution dans le but d'obtenir des appuis pour son projet d'élaboration d'une piste cyclable sur une emprise ferroviaire de 45,2 km. Un dossier à suivre !



Geneviève Muller

L'équipe du transport, Yvonne N'Guessan Kouamé, agente administrative suivi financier, Catherine Banville, répartitrice, Coralie Lamothe, adjointe administrative, Josiane Perron, répartitrice et Marie-Claude Caron, agente aux opérations.

Transport adapté et collectif régional



Le service est offert à la grandeur du territoire de la MRC et l'admission au service est gratuite. Un formulaire doit être complété afin de se prévaloir de l'un ou l'autre des transports. La différence réside dans le fait que celui du transport adapté (TA) possède une section qui doit être remplie par un professionnel de la santé (infirmière, ergothérapeute, etc.). Peu importe la raison du déplacement, le transport sera assuré en toute sécurité pour les usagers. La requête doit être faite pour l'une des 17 municipalités de la MRC.

Le transport collectif (TC) a été mis en place pour les personnes qui doivent se déplacer à l'extérieur de la Ville de Saint-Hyacinthe, mais à l'intérieur du territoire de la MRC. Il est également offert pour pallier le transport urbain de la ville, quand celui-ci n'est pas en fonction ou s'il ne dessert pas au plus près l'endroit où l'utilisateur doit se rendre.

Il y a 3 différentes façons de payer ses passages aux conducteurs :

- ♦ En argent comptant, mais il faut avoir le montant exact
- ♦ En achetant une carte multipassages
- ♦ En se procurant une carte mensuelle, disponible uniquement à la MRC avec la possibilité de payer par carte débit ou crédit.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le service à la clientèle au 450 774-3170.

Ou à l'adresse : mrcmaskoutains.qc.ca, sous l'onglet Services.

\$outien financier

\$ \$ \$ \$

Fonds de développement rural

Le *Fonds de développement rural* (FDR) sert au financement de projets élaborés dans l'une ou l'autre des 16 municipalités rurales du territoire. Les projets soumis doivent tenir compte d'au moins un des enjeux identifiés dans la Politique du FDR.

Sont admissibles :

les municipalités rurales; les organismes municipaux et paramunicipaux couvrant en tout ou en partie une municipalité de la MRC; les organismes à but non lucratif et incorporés; les coopératives, à l'exception des coopératives financières; les organismes à but non lucratif des réseaux de l'éducation, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie les municipalités de la MRC.

Fonds régions et ruralité

Le *Fonds régions et ruralité* (FRR) a été créé en 2019 par le gouvernement du Québec et il est entré en vigueur en avril 2020. Il comporte quatre volets.

Volet 1: Soutien au rayonnement des régions

Ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. Il vient appuyer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux priorités de la Montérégie.

Volet 2: Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les priorités d'intervention du Fonds de la MRC des Maskoutains relativement à l'utilisation des sommes lui étant dédiées dans ce volet sont énumérées sur son site Internet. Conformément à l'entente relative au FRR, volet 2, la MRC a dû mettre en place une Politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale.

Volet 3: Projets « Signature innovation » des MRC

Ce volet a pour objectif de soutenir une MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en

Soutien aux projets structurants

L'objectif principal de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) est l'amélioration des milieux de vie. Cette politique informe et guide la population, les entreprises et les organismes dans l'élaboration de projets structurants qui répondent aux objectifs poursuivis par le FRR et qui respectent

Les dates limites pour déposer un projet sont les 8 mars et 8 octobre de chaque année et l'agent de développement de la MRC peut vous aider à faire vos demandes. Vous pouvez le joindre par téléphone au 450 774-3141, poste 3139 ou par courriel : agent.developpement@mrcdesmaskoutains.ca.



importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble.

Volet 4: Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Ce volet comprend deux axes :

Vitalisation et Coopération intermunicipale.

L'**axe Coopération intermunicipale** permet de soutenir les municipalités locales afin qu'elles puissent offrir à leurs citoyens des services de qualité à moindre coût ou réaliser des diagnostics ou une étude sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale.

L'**axe Soutien à la vitalisation** vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires. La première se déploie à l'aide d'ententes sectorielles de développement appelées ententes de vitalisation et la seconde à travers des appels de projets destinés à soutenir des initiatives de vitalisation locales et ponctuelles dans les territoires de municipalités locales non couvertes par une entente de vitalisation.

la vision stratégique, les politiques et plans de développement et d'action en vigueur de la MRC.

Ce fonds s'adresse aux organismes à but non lucratif; aux entreprises privées et aux entreprises d'économie sociale, de même qu'aux organismes municipaux. Les subventions peuvent atteindre 25 000 \$.



L'ARTERRE

Accompagner · Jumeler

L'ARTERRE est un service d'accompagnement gratuit offert sur le territoire de la MRC depuis 2019. Il s'adresse aux aspirants-agriculteurs, aux propriétaires fonciers qui voudraient mettre leurs terres ou leurs bâtiments en location ou aux producteurs agricoles qui veulent prendre leur retraite, mais qui n'ont pas de relève familiale.

L'ARTERRE a pour but de faciliter l'accès au monde fascinant de l'agriculture et de contribuer à des associations harmonieuses entre les parties prenantes.

Alors si un rêve d'agriculture germe en vous, l'ARTERRE aura les bons ingrédients pour transformer la plus petite graine d'espoir en réalité possible!

Détails et répertoire des offres et des aspirants-agriculteurs au : arterre.ca.

La personne-ressource pour le territoire de la MRC des Maskoutains est :

Amélie Tremblay, agente de développement agricole

450 774-3141, poste 3144

atremblay@arterre.ca



Les agentes de développement agricole, dans l'ordre habituel, Maryse Bernier, Amélie Tremblay et Maude St-Jean.

Bourse agricole



M. André Cécyre, administrateur à la Fondation Agria et M. Simon Giard (à droite), préfet de la MRC des Maskoutains, entourent les lauréats de l'édition 2022 : Rémy Bousquet, Ferme Le Champ Libre et Alexandre Ouellette, Ferme La Pelletée.

En collaboration avec de nombreux partenaires, et ce, depuis 15 ans, la MRC décerne chaque année deux bourses de 10 000 \$ à des jeunes de la relève agricole de son territoire.

Depuis la création de cette récompense convoitée, plus de 360 000 \$ ont été remis à 32 jeunes entrepreneurs.

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts des entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Ils doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en

totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter monsieur Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire, au 450 774-9000, poste 1250.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Afin de soutenir le secteur agricole, qui représente l'une des activités phares de son territoire, la MRC mène de multiples actions en matière de développement et de promotion de l'agriculture.

En 2012, elle a élaboré une Vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social. Il en est ressorti un énoncé de vision stratégique qui se lit comme suit :

« Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un territoire et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement ».

En 2015, dans le cadre de l'élaboration de son premier Plan de développement de la zone agricole, la MRC est allée encore plus loin en ajoutant : « Pour ce faire, la zone agricole sera le laboratoire québécois de toutes les innovations agricoles tant en termes économique, technologique, environnemental, que social. »

Le plan d'action du PDZA contient cinq axes de développement :

- ◆ L'agriculture dans la région maskoutaine
- ◆ L'occupation du territoire maskoutain en zone agricole
- ◆ L'agrotourisme, un réseau cyclable régional et le patrimoine maskoutain
- ◆ La relève agricole maskoutaine
- ◆ Le développement durable, la protection de l'environnement et les énergies utilisées en zone agricole.

La MRC entamera bientôt la mise à jour du PDZA.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)



La MRC gère certains programmes ou mesures d'aide financière dont la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES).



Son objectif est de stimuler l'entrepreneuriat et soutenir le développement des entreprises d'économie sociale. Les subventions servent au démarrage, à la consolidation ou à l'expansion des entreprises éligibles, dont les coopératives, et elles peuvent atteindre 15 000 \$.

Information :
450 774-3141, poste 3139
agent.developpement@mrcdesmaskoutains.ca

Programmes de rénovation gérés par la MRC:

1

Le *Programme d'adaptation de domicile* (PAD) permet à une personne handicapée (ayant une déficience permanente), qui n'arrive pas à accomplir ses activités quotidiennes et qui désire demeurer dans sa résidence, de faire des rénovations afin d'adapter son domicile. Les citoyens de Saint-Hyacinthe doivent contacter la Ville à ce sujet. Ceux des 16 municipalités rurales du territoire doivent s'adresser à la MRC.

2

Petits établissements accessibles (PEA) s'adressent aux propriétaires ou aux locataires d'établissements commerciaux, d'affaires ou de réunion qui ne sont pas soumis à une obligation légale en ce qui a trait à l'accessibilité des personnes handicapées, mais qui souhaitent tout de même aménager leurs locaux afin de les accueillir adéquatement. Les propriétaires ou locataires concernés de Saint-Hyacinthe doivent contacter la Ville à ce sujet. Ceux des 16 municipalités rurales du territoire doivent s'adresser à la MRC.

3

RénoRégion a été mis en place pour les propriétaires-occupants à faible revenu ou à revenu modeste qui ont besoin de faire des rénovations en lien avec des défauts majeurs à leur domicile. La valeur de la résidence ne doit pas dépasser 150 000 \$, ceci excluant la valeur du terrain. Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants des municipalités rurales.

4

Le *Programme d'aide-consultation à la rénovation patrimoniale* permet d'acquérir les connaissances et de trouver de l'information en offrant aux citoyens une consultation gratuite avec un architecte spécialisé en patrimoine désigné par la MRC. Les conseils et esquisses fournis par l'architecte permettent de guider les citoyens dans leur intervention (travaux extérieurs) en tenant compte du contexte historique et du style architectural du bâtiment (construit avant 1945).

5

Le *Programme d'aide à la restauration patrimoniale* vise à soutenir financièrement les travaux de restauration et de préservation de bâtiments patrimoniaux de propriété privée. L'immeuble visé doit être situé dans une municipalité qui a adhéré au programme soit Saint-Hyacinthe, Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Liboire et il doit répondre aux critères établis par le programme du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Tous les immeubles admissibles en fonction de ces critères ont été identifiés et leurs propriétaires seront contactés directement par la MRC ou la municipalité participante.



Service d'ingénierie



Geneviève Muller

De gauche à droite, Tonkaguida Gandah, technicien en génie civil, Youcef Hammache, technicien en génie civil, Charles Damian, ing. M. Ing. / gestionnaire à l'ingénierie et Hamza El Gass, ingénieur junior/CPI.

Depuis 2013, la MRC possède un service d'ingénierie. Il est offert uniquement aux municipalités qui ont adhéré à ce service. À ce jour, il y en a 14 sur 17 qui sont membres. Ce département est surtout sollicité pour la réalisation de projets concernant la voirie, les égouts pluviaux, les égouts sanitaires et l'aqueduc.



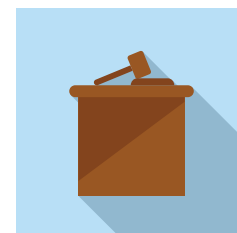
Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe

Depuis mai 2021, Saint-Hyacinthe Technopole est l'unique guichet de programmes et de services voués au développement et à l'aide aux entreprises, et ce, dans les 17 municipalités que compte le territoire de la grande région de Saint-Hyacinthe.

La mise en place de ce guichet unique fait suite à une démarche conjointe de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la MRC des Maskoutains et de Saint-Hyacinthe Technopole visant à optimiser les ressources de développement économique et une meilleure harmonisation de la prestation de services pour la clientèle d'affaires et les futurs entrepreneurs du milieu.

Les coordonnées de l'organisme et du personnel dédié au développement économique régional sont le 450 774-9000 ou info@st-hyacinthetechnopole.com
Site Internet : www.st-hyacinthetechnopole.com

Les activités de Saint-Hyacinthe Technopole sont regroupées à son siège social situé au 1000, rue Dessaulles à Saint-Hyacinthe.



Ventes pour défaut de paiement de taxes

La vente par enchère publique d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières a lieu le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à 10h, dans la salle du conseil de la MRC, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe. Celle-ci concerne toutes les municipalités du territoire, sauf Saint-Hyacinthe et Saint-Pie.

Gestion des matières résiduelles

C'est la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, créée en collaboration avec la MRC d'Acton, qui s'occupe de tout ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Toutefois, la MRC est responsable de l'élaboration du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Ce plan contient les mesures favorisant une gestion optimale et durable des matières résiduelles sur l'ensemble des territoires concernés. L'objectif ultime est de contribuer à la réduction du volume de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et de protéger nos ressources afin de laisser un environnement de qualité aux générations qui nous succéderont.

Informations sur le site de la Régie à : riam.quebec

Secteur agricole et agroalimentaire

Le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC est dominé par les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) et par l'élevage. En raison de ses synergies avec l'industrie agroalimentaire, il s'agit d'un secteur moteur sur le territoire, autant du point de vue des superficies occupées que des emplois et entreprises concernés.

Il est toutefois confronté à de nombreux enjeux, liés à la cohabitation avec les autres activités (résidentiel), à la diversification de sa production, à la nécessité de se démarquer à l'échelle internationale et au soutien à la relève. La MRC des Maskoutains se caractérise par la qualité élevée de ses terres agricoles.

En 2020, les 1 114 exploitations agricoles se répartissaient comme suit :

- ◆ 458 exploitations animales, soit 41 % du total;
- ◆ 654 exploitations végétales, soit 59 % du total.

Saint-Hyacinthe est devenue la première ville canadienne à obtenir le statut de Technopole agroalimentaire, en 1993. Aujourd'hui, la région regroupe plus de 8 000 emplois spécialisés et elle reçoit chaque année quelque 200 nouvelles entreprises ou projets d'investissement dont 50 % sont liés à ce secteur de l'industrie.

De plus, d'une superficie de près de 2 millions de mètres carrés, la Cité de la biotechnologie agroalimentaire, vétérinaire et agroenvironnementale est le premier parc technologique exclusivement consacré au secteur du bioalimentaire en Amérique du Nord.

Steve Carrière est commissaire au développement agricole et agroalimentaire pour le territoire de la MRC.



Nous
joindre



MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
Téléphone: 450 774-3141
Télécopieur: 450 774-7161
mrcmaskoutains.qc.ca
admin@mrcdesmaskoutains.ca

